

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1988

7 juillet 2016

SOMMAIRE

ABN Amro Neulize Funds	95388	Chorlton S.à r.l.	95394
Ada Consulting S.A.	95422	CitCor Residential Holdings S.à r.l.	95395
Agence Immobilière Bompadre Sàrl	95422	Coditel Holding Lux II Sàrl	95399
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl	95385	CWL S.à.r.l.	95400
Aldgate Tower Investments S.à r.l.	95385	Dakang International (Lux) S.à r.l.	95404
AlexAltitude S.à r.l.	95386	Datacenter Luxembourg SA	95413
Armeria	95424	D.B.C.	95403
Asars Constructions S.à r.l.	95424	D.B.C.	95403
BNP Paribas InstiCash	95388	D.G.P.A.	95404
Bonel S.A.	95393	D+H Investments S.à r.l.	95404
BRE/CPE Holdco S.à r.l.	95394	Engelhart CTP Group S.A.	95423
Brim S.à r.l.	95394	LCP II HoldCo S.à r.l.	95414
BTG Pactual Commodities Group S.A.	95423	SACC BY EJC a.s.b.l.	95378
Calipso Holdings S.à r.l.	95394	SALICO S. à r. l.	95382
CEP III First Global Holding S.à r.l.	95399	Selectum Stock Picking Fund	95384
CEREP III Trowbridge S.à r.l.	95399	SES Astra 1L S.à.r.l.	95384
CER Holding S.A.	95398	Société Financière Robichon S.A.	95385
CF Fund Services	95399	Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft	95385

SACC BY EJC a.s.b.l., Association sans but lucratif.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg F 10.814.

STATUTS

L'an deux mille seize, le quatorze avril, ont comparu les co-fondateurs ci-après:

1. European Jewish Congress (European Office), A.s.b.l de droit belge ayant son siège au 73, rue de Namur 73, 1000 Bruxelles, Belgique (immatriculée au Registre des Associations sous le numéro 811.682.736), dûment représentée par son délégué à la gestion journalière, Madame Raissa Kalenova;

2. Monsieur Viatcheslav Kantor, senior executive, de nationalité israélienne, né le 8 septembre 1953 à Moscou, demeurant professionnellement à rue de Namur 43, B-1000 Bruxelles;

3. Madame Raissa Kalenova, senior executive, de nationalité belge, née le 18 Juin 1954 à Moscou, demeurant professionnellement au 73, Rue de Namur, 1000 Bruxelles, Belgique;

ont déclaré former entre eux et tous ceux qui s'y joindront par la suite une Association sans but lucratif (A.s.b.l.) qu'ils désirent constituer conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et voir régie par les présents Statuts.

Chapitre I^{er} . Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui par la suite deviendront membres, une «Association sans but lucratif» dénommée SACC by EJC a.s.b.l. (ci-après «L'Association»).

Art. 2. Le siège social de L'Association est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute dans les conditions prescrites par les présents Statuts.

Art. 4. L'association a pour objet de:

- analyser les besoins des Juifs et des communautés juives en Europe en termes de sécurité et de gestion de crise;
- identifier les lacunes en matière de sécurité dans l'infrastructure des communautés juives européennes et conseiller des solutions pour y remédier;
- initier, développer, proposer, promouvoir, soutenir, encourager, maintenir, exécuter et/ou financer des activités, des stages et programmes visant à aider les communautés juives en Europe à assurer leur sécurité ou gérer des situations de crise;
- organiser, promouvoir, parrainer et/ou des financer des formations pour le personnel des communautés juives européennes;
- promouvoir la coopération entre d'une part les autorités européennes, gouvernementales, les autorités de police et les autorités chargées de l'application du droit d'une part, et les communautés juives d'Europe d'autre part;
- développer, promouvoir, financer des outils visant à partager le savoir-faire technique et les meilleures pratiques au sein des communautés juives en Europe sur le terrain de la sécurité et de la gestion de crise;
- initier, planifier, exécuter et/ou parrainer des conférences internationales permettant de discuter ouvertement des problèmes et défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés les Juifs en Europe ainsi que des solutions et réponses éventuelles
- mettre en oeuvre toute activité raisonnablement liée et/ou exigée dans le cadre de la réalisation de l'objet de l'Association.

Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions - Cotisations

Art. 5. Le nombre de membres est illimité.

Art. 6. L'Association comprend des Membres. Le nombre des Membres ne peut être inférieur à trois.
Les demandes d'admission des membres sont faites par écrit et sont adressées au Conseil d'Administration.

Art. 7. L'admission de nouveaux membres est sujette à l'approbation du Conseil d'Administration, qui décide des admissions à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et qui n'est pas tenu de motiver le refus d'admission. Toute décision est communiquée par écrit.

Art. 8. Toute présentation d'une demande d'adhésion à L'Association implique l'acceptation des dispositions des présents Statuts.

Art. 9.

1. L'affiliation prend fin:

- a. par le décès du membre
- b. si le membre résilie son affiliation

Tout membre pourra démissionner à tout moment de L'Association par lettre adressée au Conseil d'Administration, à l'attention du Président ou du, en respectant un délais de préavis de trente jours. Une telle démission ne pourra en aucun cas libérer un membre des engagements contractés par lui en vertu de son adhésion à L'Association jusqu'au jour de sa démission, et ce jusqu'à l'entière exécution desdits engagements.

c. par l'exclusion du membre

Tout membre peut être exclu de L'Association pour cause de manquement aux dispositions des présents Statuts ou en cas de préjudices portés aux intérêts, aux objectifs ou à la réputation de L'Association ou de ses membres ou pour non-paiement des cotisations. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que par l'Assemblée Générale, à la majorité simple des Membres présents ou représentés. L'exclusion est prononcée par le Conseil d'Administration. Toute exclusion devra être notifiée par lettre recommandée.

2. Lorsqu'une affiliation prend fin dans le courant d'un exercice social, la cotisation annuelle reste néanmoins due pour l'entièreté de l'exercice.

3. Un membre démissionnaire ou exclu ne possédera aucun droit sur les actifs de L'Association quels qu'ils soient et il ne pourra exiger un quelconque remboursement des cotisations versées.

Art. 10. Le montant des cotisations des Membres sera déterminé par l'Assemblée Générale.

Chapitre III. Assemblées générales

Pouvoirs

Art. 11. L'Assemblée Générale représente la totalité des Membres de L'Association, dont elle constitue l'organe de contrôle. Les pouvoirs de l'Assemblée Générale comprennent notamment le droit de:

1. Modifier les Statuts et prononcer la dissolution de L'Association conformément aux dispositions légales en la matière.
2. Nommer les administrateurs et les révoquer.
3. Approuver annuellement le budget ainsi que les comptes, dans les six mois de la fin de l'exercice social, sauf prorogation de ce délai par l'Assemblée Générale.
4. Exercer tout autre pouvoir édicté par la loi ou les présents Statuts, et qui ne sont pas attribués à d'autres organes.

Art. 12. L'Assemblée Générale est présidée par un Président du Conseil d'Administration, assisté par le secrétaire. En cas d'absence du Président, l'Assemblée Générale pourra désigner un président temporaire parmi les administrateurs présents.

Avis de convocation

Art. 13. Les membres sont convoqués aux Assemblées Générales par le Président du Conseil d'Administration au moins une fois par an et endéans les premiers six mois de chaque année sociale. Les convocations sont notifiées au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale soit par lettre ou envoi électronique, soit en mains propres ou au lieu de résidence du membre concerné. Ces convocations doivent inclure l'ordre du jour arrêté par le Président en accord avec le Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale doit être convoquée par le Président lorsqu'un cinquième des Membres le requiert.

L'Assemblée Générale se tient au siège social ou en tout autre lieu spécifié dans la convocation.

Les administrateurs peuvent prendre la parole lors de l'Assemblée Générale, pour autant que le Président leur ait accordé ce droit.

Propositions

Art. 14. Toute proposition signée par au moins un vingtième de la liste la plus récente des Membres devra être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Les Membres désirant introduire des propositions conformément aux Articles 14 et 15 ci-dessus devront, dans leur demande, faire au moyen d'une notification écrite signifiée au Président vingt jours au moins avant l'Assemblée Générale et expliquant de manière concrète et précise l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire qu'ils entendent convoquer, ou la proposition à être portée à l'ordre du jour. Le Président, ou l'Administrateur qui le remplace, aura toute discrétion pour dispenser les Membres de ces formalités.

Délibérations

Art. 16. Chaque Membre a droit à une voix lors des Assemblées Générales de L'Association. Excepté en cas de modifications des Statuts et de dissolution de L'Association (qui exigent une majorité des deux tiers) les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix des Membres présents ou représentés.

Les votes blancs sont réputés non venus.

En dehors des points fixés à l'ordre du jour déterminés conformément aux dispositions des Articles 14, 15 et 16 ci-dessus, seules les résolutions proposées par le Conseil d'Administration pourront être adoptées.

Afin de déterminer les majorités, les Membres s'abstenant de voter seront considérés comme étant non présents, excepté dans le cas où une disposition de la loi exige expressément un quorum défini.

Art. 17. Si une résolution à prendre lors d'une quelconque Assemblée Générale est discutée alors que moins de la moitié des Membres est présente ou représentée, le Président en accord avec le Conseil d'Administration pourra ajourner cette décision à une Assemblée Générale ultérieure spécialement convoquée. Les résolutions pourront également être ajournées jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ladite décision pourra alors être prise quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés, le tout conformément aux dispositions de la loi.

Procurations

Art. 18. Tout Membre Actif peut se faire représenter lors des Assemblées Générales par d'autres Membres, chaque mandataire étant toutefois limité à cinq procurations.

Registre des résolutions

Art. 19. Les décisions des Assemblées Générales seront portées sur un Registre des Actes de L'Association en tant que procès-verbaux, et signées par le Président et le Secrétaire. Ce registre est tenu au Siège Social et est à la disposition de tous les membres.

Les extraits certifiés conformes destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou le Directeur-Exécutif. Ces extraits peuvent être délivrés à tout membre qui en fera la demande, à condition que lesdits tiers soient à même de justifier d'un intérêt légitime.

Chapitre IV. Conseil d'Administration

Art. 20. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois administrateurs au moins, tous nommés et révocables par l'Assemblée Générale. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'Administrateur, le Conseil d'Administration pourra pourvoir à cette ou ces vacances et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale annuelle par vote secret et pour une durée de trois ans.

Art. 21. Les membres du Conseil d'Administration remplissent leurs fonctions sans recevoir d'émoluments, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Art. 22. Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans. Ils sont rééligibles à l'arrivée de ce terme. Leur réélection est proposée par le Président en accord avec le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale accepte une telle réélection conformément aux dispositions des Articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ci-dessus.

L'Assemblée Générale pourra à tout moment révoquer ou s'opposer à la nomination des administrateurs, conformément aux dispositions des Articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ci-dessus.

Art. 23. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, et un secrétaire, pour une durée de trois ans, renouvelable.

Il peut également désigner dans ou hors de son sein des conseillers et des observateurs.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ce membre par cooptation.

Art. 24. Le Conseil d'Administration a tout pouvoir pour conférer les titres de Président Honoraire et Membres Honoraires du Conseil d'Administration, et il pourra coopter la totalité ou une partie des personnes ainsi désignées au Conseil d'Administration.

Art. 25. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, le nombre de deux représentant un quorum. Les administrateurs s'abstenant de voter sont considérés comme absents aux fins du calcul de la majorité. En cas de partage des voix, un second vote a lieu et le Président ou l'administrateur qui le remplace dispose d'une voix prépondérante.

Au cas où une résolution à prendre lors d'un quelconque Conseil d'Administration est discutée alors que moins de la moitié des administrateurs est présente ou représentée, le Président en accord avec le Conseil d'Administration pourra ajourner cette décision à un Conseil d'Administration ultérieur spécialement convoqué. Ladite décision pourra également être prise lors du prochain Conseil d'Administration. Ladite décision pourra alors être prise quelque soit le nombre de administrateurs présents ou représentés, le tout conformément aux dispositions de la loi.

Si tous les administrateurs sont d'accord à l'adoption d'une décision à l'unanimité par le Conseil d'Administration, leur accord pourra alors également être exprimé par écrit ou par courrier électronique.

Art. 26. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour l'administration et la gestion de L'Association, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Il peut spécialement sans limitation et sous réserve de l'ensemble des autres pouvoirs prévus par la loi ou les présents Statuts, émettre et signer tous documents et contrats, opérations, accords, acquisitions et échanges, vendre tous biens mobiliers ou immobiliers, contracter toutes hypothèques sur des biens immobiliers et toutes garanties sur d'autres biens, emprunter, émettre des obligations garanties par hypothèque ou autrement, stipuler des clauses de voie parée, instituer des procédures d'exécution en vertu de jugements ou autrement, avec ou sans paiement ou avec d'autres dispenses, conclure

toutes locations de toutes durées, accepter tous dons, legs, subsides, donations ou transferts, procéder à toutes renonciations de droits réels ou de toutes procédures d'exécution, et conférer tous pouvoirs spéciaux nécessaires à des représentants de son choix, membres ou non de L'Association. Le Conseil d'Administration peut aussi instituer des règlements d'ordre interne.

Art. 27. Les actes et documents liant L'Association pourront être signés par le Président conjointement avec un autre administrateur, à moins que le Conseil d'Administration ne décide d'une délégation spécifique de pouvoirs.

Art. 28. En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du Président, ses pouvoirs pourront être exercés par deux administrateurs.

Art. 29. Le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion journalière et administrative de L'Association ainsi que la représentation de L'Association en rapport avec cette gestion journalière au Président ou à une ou plusieurs personnes, membres ou non du Conseil d'Administration (comme président, trésorier, etc...). Le Conseil d'Administration peut nommer et révoquer les pouvoirs de tous mandataires, agents et employés et fixer leurs émoluments et leur rémunération. Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux appropriés à des représentants de son choix, membres ou non.

Art. 30. Toute procédure judiciaire, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, pourra être introduite au nom de L'Association par le Conseil d'Administration, et poursuivie à la discrétion du Président.

Chapitre V. Année sociale - Finances

Art. 31. L'année sociale de la L'Association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice débutera exceptionnellement à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2016.

Les comptes de L'Association sont établis chaque année au 31 décembre, et comprennent un budget établi pour l'exercice suivant. Ils sont mis à la disposition des membres au cours des 15 jours précédant l'Assemblée Générale annuelle convoquée aux fins d'approuver les comptes de l'exercice précédent.

Les comptes annuels, ensemble avec un rapport relatif à la situation de L'Association, sont soumis à l'approbation de cette Assemblée Générale. Avec l'approbation des comptes, décharge est également donnée au Conseil d'Administration.

Art. 32. Le Conseil d'Administration est tenu de conserver pendant dix ans les documents de l'Association.

Art. 33. Les ressources financières de L'Association, gérées par le Conseil d'Administration dans l'intérêt de l'ensemble de tous les membres et conformément à l'objet de L'Association, sont effectivement constituées:

- des cotisations annuelles;
- les subventions d'Etat;
- les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par l'Association;
- les dons et legs;
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Chapitre VI. Dissolution

Art. 34. L'Association peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Membres réunie et votant conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 35. L'Assemblée Générale convoquée aux fins de décider de la liquidation de L'Association nomme un ou deux liquidateurs, fixe leurs pouvoirs et décide l'attribution des actifs nets de L'Association à une autre «association sans but lucratif» luxembourgeoise ou à une institution publique dont l'objet est identique ou semblable à ceux de L'Association dissoute ou, à défaut, à une association d'aide au développement.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 36. Pour toutes les matières non régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent expressément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les «associations sans but lucratif».

Les parties aux présentes ont l'intention de se conformer en toute chose aux dispositions légales, en conséquence toutes dispositions légales auxquelles il n'est pas fait spécifiquement référence dans les présentes y seront implicitement incluses, toute clause qui serait pour quelque raison que ce soit contraire à une quelconque disposition légale étant automatiquement considérée comme nulle et non avenue.

Fait à Luxembourg en autant d'originaux que de parties ainsi qu'un pour l'enregistrement, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016101433/210.

(160072068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

SALICO S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 205.753.

—
STATUTS

L'an deux mille seize.

Le vingt avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Kambiz SABAH, entrepreneur, demeurant à L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

2.- Monsieur Lars Wolfgang LIEBENS, entrepreneur, demeurant à B-2018 Antwerpen, Oostenstraat 16/3.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par les lois afférentes et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la Loi du 10 août 1915, la Loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de gros et de détail, la distribution, l'importation et l'exportation, y compris la vente à distance de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et notamment de vins, bières et produits spiritueux ainsi que de tous articles de la branche et de produits alimentaires.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou encore financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SALICO S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Kopstal.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi concernant les Sociétés Commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa / leur fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Kambiz SABAH, pré-qualifié,	
Soixante-seize parts sociales	76
2) Monsieur Lars Wolfgang LIEBENS, pré-qualifié,	
Vingt-quatre parts sociales	24
TOTAL: CENT parts sociales	<u>100</u>

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Kambiz SABAH, demeurant à L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation: GAC/2016/3221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101435/122.

(160072808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Selectum Stock Picking Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.997.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,

- Monsieur Gerhard ROOZE;

- Monsieur Pieter Cornelis TOLK;

- Monsieur Jean-Luc NEYENS

2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Pour SELECTUM STOCK PICKING FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016101449/19.

(160072156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

SES Astra 1L S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101452/9.

(160072249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Société Financière Robichon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.971.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016101462/12.

(160072394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, avec siège social à Wüstenrotstrasse 1, D-71638 Ludwigsburg en Allemagne, société de droit étranger dont relève la succursale Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101605/11.

(160071698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Air International Thermal (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.425,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société du 28 avril 2016

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 avril 2016 de transférer le siège de la Société du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2016.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101641/12.

(160073624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Aldgate Tower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.558.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chunying Meng, avec adresse professionnelle au 66, Guang Qu Street, Bai Huang Jia Yuan Residence, Building N° 4, Room 2706, Beijing, République Populaire de Chine, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Guang Yang, avec adresse professionnelle au Mercury Park, Tai Yang Xing Cheng Residence, Building N° 3, Room 1182, Tai Yang Gong, Chao Yang District, Beijing, République Populaire de Chine, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101644/17.

(160072902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

AlexAltitude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Bivange, 10, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 205.786.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Madame Alexandra DELAHAYE, esthéticienne médico-sociale - pédicure médicale, née à Evreux (France), le 28 août 1986, demeurant à L-5680 Dalheim, 15, Klosgaass.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "AlexAltitude S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet:

- l'exploitation d'un salon de beauté spécialisé dans la prestation de soins esthétiques-médico-sociaux, esthétiques et de pédicure médicale;
- les traitements par les fleurs de Bach;
- les massages pour bébés et femmes enceintes;
- la vente et la commercialisation de tous produits de beauté et de soins; et
- la vente et la commercialisation d'objets de décoration et de cadeaux.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Alexandra DELAHAYE, pré-qualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent quatre-vingts euros.

Résolutions prises par l'associée

UNIQUE Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3320 Bivange, 10, rue de Bettembourg.
2. Madame Alexandra DELAHAYE, esthéticienne médico-sociale -pédicure médicale, née à Evreux (France), le 28 août 1986, demeurant à L-5680 Dalheim, 15, Klosgaass, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 28 avril 2016. Relation: DAC/2016/6156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101649/139.

(160073675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ABN Amro Neulize Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 191.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABN AMRO NEULIZE FUNDS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016101667/11.

(160073167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.026.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of April.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of BNP Paribas InstiCash (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at L- 5826 Hesperange, 33, Rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 65.026, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on 30th June 1998, published in the Mémorial C number 567 of 4th August 1998. The Articles of Incorporation were amended for the last time under a deed of Me Cosita Delvaux, then notary residing in Redange sur Attert, on the 22nd May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1320 of 29th May 2012.

The Meeting is opened at 10.30 a.m. and presided by Mr. Didier LAMBERT, private employee, residing professionally in Hesperange, who appoints Mrs. Amina LAHRI, private employee, residing professionally in Hesperange, as Secretary.

The Meeting elects Mr. Guillaume DEBAUVE, private employee, residing professionally in Hesperange, as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders were convened to the Meeting by letter containing the Agenda, sent to them by letter on 17th March 2016, and published in the Mémorial C and in the Luxemburger Wort and in the Letzebuurger Journal on 17th March 2016 and 5th April 2016.

II. The shareholders represented, and the number of shares is shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 16th March 2016 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

IV. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

Agenda

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 25 April 2016:

1) Article 4:

Transfer of the registered office of the Company in the commune of Luxembourg;

2) Article 8:

a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;

b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

3) Article 14(c):

Replacement of "the closing price on the order acceptance date" by "the last known closing price on the valuation day" for the listed assets valuation price;

Replacement of the term "the most recent price" by "the last known closing price".

4) Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director by using the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

5) Article 19

Cancellation of the possibility to manage jointly the assets of a sub-fund with the assets of other sub-funds of the Company or other UCI.

Consequently, removal of the second paragraph of the article.

6) Article 20:

Cancellation of the following condition, relating to the investment of a sub-fund into another sub-fund of the Company, to be compliant with article 181 (8) of the law of 17 December 2010 concerning UCI as amended by the law of 12 July 2013:

There shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the sub-fund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.

7) Article 22:

Replacement of the title of the article "invalidation clause" by "conflict of interest".

After deliberation, the Meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

First resolution

The general Meeting decides to update the Articles of Association of the Company as following:

Art. 4. Registered office. “The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the case where the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events might compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding the abovementioned temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.”

Art. 8. Share form. “All shares, regardless of the sub-fund, category or class to which it belongs, may be in registered, bearer or dematerialised form as decided by the Board of Directors.

Register shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended (the “Companies Act”).

Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act.

Dematerialised shares shall be issued as described by the Act of 6 April 2013 on dematerialised securities.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, shares issued in one of these three forms may be converted into another form. The shareholder requesting the conversion may have to pay the costs of such operation.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.”

Art. 14. Net asset value. “The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and class and the issue, conversion and redemption prices at least twice a month, at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share categories and classes of such sub-fund.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is dated shall be referred to in these Articles of Association as the “Calculation Date”.

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

- (1) cash in hand and cash deposits, including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;
- (2) all notes and bills payable on demand and amounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);
- (3) all securities, units, shares, bonds, option or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;
- (4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;
- (5) all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;
- (6) the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;
- (7) all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to the specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or class, the value of these assets shall be determined as follows:

- (a) the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;

(b) the value of shares or units in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value available on the valuation day;

(c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the last known closing price on the valuation day, and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the last known closing price on the major market on which they are traded; if the last known closing price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.

(d) unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors.

(e) securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is denominated shall be converted at the exchange rate prevailing on the valuation day.

(f) If permitted by market practice, liquid assets, money market instruments and all other instruments may be valued at their nominal value plus accrued interest or according to the linear amortisation method. Any decision to value the assets in the portfolio using the linear amortisation method must be approved by the Board of Directors, which will record the reasons for such a decision. The Board of Directors will put in place appropriate checks and controls concerning the valuation of the instruments.

(g) the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the prospectus.

(h) financial derivative instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities include:

- (1) all loans, matured bills and accounts payable;
- (2) all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations due and relating to payment in cash or kind, including the amount of dividends announced by the Company but yet to be paid;
- (3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential capital loss on certain of the Company's investments;
- (4) any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including, without restriction, the costs of amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other documents relating to the Company, management, performance and other fees and extraordinary expenses, any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or class shall be apportioned to the various sub-funds, categories or classes in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the valuation day relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the valuation day.

The total amount of annual fees payable by a sub-fund, category or class of share shall never exceed 5% (five per cent) of its average net assets.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner."

Art. 16. Directors. "A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders. The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

In case of vacancy of the office of a director appointed by the General Meeting of shareholders, the remaining directors so appointed may fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next General Meeting of shareholders shall make the final appointment."

Art. 19. Daily management. "The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company share-

holders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.”

Art. 20. Investment policy. “The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall be fully empowered to determine the investment policy and restrictions of the Company and each of its sub-funds, and the guidelines to be followed for the management of the Company, in compliance with the law and subject to the following conditions:

a) The Company may invest in any transferable securities and money market instruments officially listed on a stock exchange or traded on a regulated market, operating regularly, that is recognised and open to the public, in any country;

b) Overall, the Company may not invest more than 10% of the assets of each sub-fund in UCITS and other undertakings for collective investment, apart for certain sub-funds if mentioned in their investments policy;

c) The Board of Directors may specify that a sub-fund's investment policy should be the replication of the composition of an equity or bond index within the limits authorised by law and the supervisory authorities;

d) The Company may invest, in accordance with the principle of risks-spreading, at least 35% and up to 100% of its assets in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, or by a state that is not part of the European Union or by international public organisations to which one or more Member States of the European Union belong. These securities must come from at least six different issues, and the securities belonging to a single issue must not account for more than 30% of the net asset value of the sub-fund.

e) A sub-fund of the Company may subscribe, acquire and/or hold shares of one or more other sub-funds (referred to as “target sub-funds”) of the Company provided that:

- the target sub-funds do not in turn invest in this sub-fund;

- the proportion of assets that each target sub-fund invests in other target-sub-funds of the Company does not exceed 10%;

- any voting rights attached to the shares of the target sub-funds are suspended for as long as they are held by the sub-fund and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and

- in any event, for as long as these target sub-fund shares are held by the Company, their value shall not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of net assets required by the law;

f) The Board of Directors may create “feeder sub-funds” under the conditions provided for by law.”

Art. 22. Conflict of interest. “No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.”

Second resolution

These changes will be effective as from 25 April 2016.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.45 a.m.

Whereof this deed is drawn up in Hesperange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary this deed.

Signé: D. LAMBERT, A. LAHRI, G. DEBAUVE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13399. Reçu soixante-quinze (75.) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016101770/233.

(160073956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Bonel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.973.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société dénommée ACTE Co. Limited, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représenté par Mr Marco GOSTOLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 29 décembre 2015, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Laquelle société comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée BONEL S.A., est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 116.973, établie et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ci-après nommée la "Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, le 11 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1527 du 10 août 2006.

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ayant chacune une valeur nominal d'EUR 10 (dix);

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique a désigné comme liquidateur de la Société Tilman Limited, avec siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques)

- Et a comparu au présent acte, Tilman Limited pré qualifié, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, mission qu'il a accepté, et en cette qualité requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société envers les tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé; Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de Citco (C&T) Luxembourg S.A. à Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Gostoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30413. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101771/58.

(160073251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

BRE/CPE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.458.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101775/9.

(160073584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Brim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 29.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016101776/10.

(160074994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Calipso Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.433.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 14 avril 2016 que:

Thibault Management Services S.A. a transféré 500 parts sociales de la société à Beach Group S.à r.l. ayant pour siège social le 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016101788/15.

(160073326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Chorlton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.416,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.753.

EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant
- Peter Dickinson, gérant
- Szymon Dec, gérant
- Michael Thomas, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016101808/22.

(160072974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 635.787,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.183.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Citcor Residential Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 635,787.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183 and incorporated by a notarial deed drawn up by the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 July 2007, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1951 (page 93609) on 11 September 2007. The Articles have been amended for the last time on 25 February 2016 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary and the Chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that Shareholders representing 100% of the share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-), so as to raise it from its present amount of six hundred and thirty-five thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 635,787.-) to six hundred and thirty-five thousand seven hundred and ninety-seven euro (EUR 635,797.-) through a contribution in cash by the creation and issue of nine (9) new class A shares and one (1) new class B share, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares") and being issued with a share premium of a total amount of twenty-six million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 26,749,990.-).

2. Subscription and payment for the New Shares.

3. To amend article 6.1 of the Articles.

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-), so as to raise it from its present amount of six hundred and thirty-five thousand seven hundred and eighty-seven euro (EUR 635,787.-) to six hundred and thirty-five thousand seven hundred and ninety-seven euro (EUR 635,797.-) by the creation and issue of nine (9) new class A shares and one (1) new class B shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares and being issued with a share premium of a total amount of twenty-six million seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 26,749,990.-).

Subscription and Payment

- CPI CPEH 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 32,857,175.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.036, here represented by Annick Braquet, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 7, 2016, declares to subscribe for nine (9) new class A shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-four million seventy-five thousand euro (EUR 24,075,000.-), out of which (i) nine euro (EUR 9.-) are allocated to the Company's share capital and (ii) twenty-four million seventy-four thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 24,074,991.-) are allocated to the share premium account of the Company; and

- Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH, a limited liability company governed by the laws of Germany, whose registered office is at Aachener Strasse, 186, 50931 Cologne, Germany and registered with the Cologne Trade Register under number HRB 66349, here represented by Annick Braquet, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 7, 2016, declares to subscribe for one (1) new class B share, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay up such share by a contribution in cash of an aggregate amount of two million six hundred seventy-five thousand euro (EUR 2,675,000.-), out of which (i) one euro (EUR 1.-) is allocated to the Company's share capital and (ii) two million six hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 2,674,999.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Shareholders resolved to amend article 6.1 of the Articles, which shall read as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at six hundred and thirty-five thousand seven hundred and ninety-seven euro (EUR 635,797.-) divided into five hundred seventy-two thousand two hundred and seventeen (572,217) Class A Shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and sixty-three thousand five hundred and eighty (63,580) Class B Shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendundsechszehn, am fünfzehnten des Monats April.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter von Citcor Residential Holdings S.à r.l. (hiernach die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 635.787,- EUR, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183 und gegründet am 9. Juli 2007, gemäß einer notariellen Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und von welcher die Satzung (die "Satzung") im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") Nummer 1951 (Seite 93609) am 11. September 2007 veröffentlicht wurde, stattgefunden. Die Satzung wurde zum letzten Mal am 25. Februar 2016 gemäß einer notariellen Urkunde von dem unterzeichnenden Notar geändert, und noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Annick Braquet, berufsansässig in Luxemburg, wurde als Vorsitzender der Versammlung (der "Vorsitzende") ernannt.

Der Vorsitzende ernannte zum Schriftführer Arlette Siebenaler, berufsansässig in Luxemburg.

Die Hauptversammlung wählte als Stimmzähler Annick Braquet, berufsansässig in Luxemburg.

Im Anschluss an diese Ernennungen, verkündete der Vorsitzende, dass:

I. Die Namen der vertretenen Gesellschafter, welche hier durch Vollmachten vertreten sind, (die "Gesellschafter") und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, welche von den hier durch besagte Vollmachten vertretenen Gesellschaftern, dem Notar und dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmzähler ne varietur unterzeichnet wurden, wurden der gegenwärtigen Urkunde als Anhang beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

II. Gemäß der Anwesenheitsliste, Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung durch Vollmachten vertreten waren. Alle Gesellschafter erklärten, dass sie ordnungsgemäß über die aktuelle Versammlung und die diesbezügliche Tagesordnung informiert wurden, und verzichteten auf alle Einberufungsverfahren bezüglich dieser Versammlung. Die Versammlung wurde demnach ordnungsgemäß einberufen, sodass die Versammlung über alle Angelegenheiten der Tagesordnung wirksam entscheiden konnte.

III. Die Tagesordnung dieser Versammlung umfasste folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zehn Euro (EUR 10,-) von derzeit sechshundertfünfunddreißigtausendsiebenhundertundsiebenundachtzig Euro (EUR 635.787,-) auf sechshundertfünfunddreißigtausendsiebenhundertundsiebenundneunzig Euro (EUR 635.797,-) im Wege einer Bareinlage, durch die Bildung und Ausgabe von neun (9) neuen Anteilen der Kategorie A und einem (1) neuen Anteil der Kategorie B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits ausgegebenen Anteile (die "Neuen Anteile") und einer Kapitalrücklage (Agio) in Höhe von sechszwanzigmillionensiebenhundertneunundvierzigtausendneunhundertneunzig Euro (EUR 26.749.990,-).

2. Zeichnung und Einzahlung der Neuen Anteile.

3. Abänderung des Artikels 6.1 der Satzung.

4. Sonstiges.

Nach vorheriger Beratung fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zehn Euro (EUR 10,-) von derzeit sechshundertfünfunddreißigtausendsiebenhundertundsiebenundachtzig Euro (EUR 635.787,-) auf sechshundertfünfunddreißigtausendsiebenhundertundsiebenundneunzig Euro (EUR 635.797,-) im Wege einer Bareinlage durch die Bildung und Ausgabe von neun (9) neuen Anteilen der Kategorie A und von einem (1) neuen Anteil der Kategorie B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits ausgegebenen Anteile (die "Neuen Anteile") und einer Kapitalrücklage (Agio) in Höhe von sechszwanzigmillionensiebenhundertneunundvierzigtausendneunhundertneunzig Euro (EUR 26.749.990,-) zu erhöhen.

Zeichnung und Zahlung

- CPI CPEH 2 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 32.857.175,- EUR, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 118.036, hier vertreten durch Annick Braquet, berufsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 7. April 2016, erklärte, neun (9) neue Anteile der Kategorie A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) zu zeichnen und diese neuen Anteile vollständig im Wege einer Bareinlage in Höhe von vierundzwanzigmillionenfünfsiebzigttausend Euro (EUR 24.075.000,-) einzubezahlen, wovon (i) neun Euro (EUR 9,-) in das Gesellschaftskapital eingezahlt und (ii) vierundzwanzigmillionenvierundsiebzigttausendneunhundertneunundneunzig Euro (EUR 24.074.991,-) in die Kapitalrücklage (Agio) der Gesellschaft eingezahlt wurden; und

- Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Gesetzen Deutschlands unterliegt, mit Gesellschaftssitz in Aachener Strasse 186, 50931 Cologne, Deutschland, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Cologne unter der Nummer HRB 66349, hier vertreten durch Annick Braquet, berufsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht, vom 7. April 2016, erklärte, einen (1) neuen Anteil der Kategorie B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) zu zeichnen und diesen neuen Anteil vollständig im Wege einer Bareinlage in Höhe von zweimillionensechshundertfünfsiebzigttausend Euro (EUR 2.675.000,-) einzubezahlen, wovon (i) ein Euro (EUR 1,-) in das Gesellschaftskapital eingezahlt und (ii) zweimillionensechshundertvierundsiebzigttausendneunhundertneunundneunzig Euro (EUR 2.674.999,-) in die Kapitalrücklage (Agio) der Gesellschaft eingezahlt wurden.

Der Nachweis über die Bareinlage wurde dem Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss, beschlossen die Gesellschafter, Artikel 6.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **6.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf sechshundertfünfunddreißigtausendsiebenhundertundsiebenundneunzig Euro (EUR 635.797,-), eingeteilt in fünfhundertzweiundsiebzigttausendzweihundertsiebzehn (572.217) Stammaktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) und dreiundsechszigttausendfünfhundertachtzig (63.580) Stammaktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet und in voller Höhe einbezahlt."

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr EUR 7.000 geschätzt.

Worüber, diese Urkunde in Luxemburg aufgezeichnet wurde, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen der Erschienenen und im Fall von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung Vorrang haben.

Nachdem das Dokument den Bevollmächtigten der Erschienenen, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen worden war, unterzeichneten die Bevollmächtigten der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: A. BRAQUET, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12479. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Mai 2016.

Référence de publication: 2016101809/174.

(160072889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CER Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.121.

1. Veuillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Comcolux S.à r.l., commissaire aux comptes, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, (Luxembourg).

Extrait des décisions prises par les membres du conseil d'administration en date du 29 mars 2016

2. Monsieur Roeland de GRAAF a été nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 22 avril 2016

3. La cooptation de Mme. Laurence BIVER faite par le conseil d'administration en date 21 octobre 2015 a été ratifiée.

4. La démission de Mme Ingrid CERNICCHI de son mandat d'administrateur, avec effet au 21 octobre 2015, a été acceptée.

5. Le mandat de M Roeland de GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert (Luxembourg), en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration a été renouvelé avec effet immédiat et s'achèvera lors de l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2022.

6. Le mandat de Mme Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, (Luxembourg), en tant qu'administrateur a été renouvelé avec effet immédiat et s'achèvera lors de l'assemblée générale statutaire de 2022.

7. Le mandat de M Rolf BLEES, né à Aachen (Allemagne), le 6 janvier 1941, demeurant à D-52074 Aachen, 90, Preusweg (Allemagne), en tant qu'administrateur a été renouvelé avec effet immédiat et s'achèvera lors de l'assemblée générale statutaire de 2022.

8. Le mandat de Comcolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, (Luxembourg), en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé avec effet immédiat et s'achèvera lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxemburg, le 02 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CER HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016101837/33.

(160073702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CEP III First Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.905.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 08 avril 2016 que:

- CEP III First Equity S.à r.l., (le «Cédant»), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 179 994, a transféré sept cent mille (700,000) parts sociales de la Société à:

- First Management IV GmbH & Co. KG, (le «Cessionnaire»), société en commandite de droit Allemand, ayant son siège à Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRA 104356.

Avec effet au 29 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

CEP III First Global Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016101836/19.

(160073140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CEREP III Trowbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.859.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101838/9.

(160073919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CF Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1B, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 143.316.

L'adresse professionnelle de Monsieur Murad IKHTIAR, Directeur et membre du Comité de Direction de la Société est modifiée comme suit, avec effet au 18 avril 2016:

1B, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Pascal SCHILTZ, délégué à la gestion journalière de la Société, est modifiée comme suit, avec effet au 18 avril 2016:

1B, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101839/15.

(160074098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Coditel Holding Lux II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.999.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101854/9.

(160073525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CWL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Grand Terroir Sélection.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 205.792.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Leyla LECLERCQ-KARIMOVA, née le 19 février 1972 à Alger (Algérie), demeurant professionnellement au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem; et

Monsieur Alexandre WAGNER, né le 25 avril 1968 à Forbach (France), demeurant professionnellement au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem.

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "CWL S.à.r.l." et pourra utiliser pour ses besoins de distribution l'enseigne commerciale «Grand Terroir Sélection» dans ses relations commerciales avec autrui.**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Roeser, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Roeser par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance ou en tout autre commune au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet le négoce de vins, spiritueux, champagnes et autres boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que de denrées alimentaires et pourra réaliser toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à ces produits. En outre, la société pourra procéder à l'achat et à la vente de ces produits tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également agir en qualité d'agent commercial mandataire sur base de contrats exclusifs, ou non, négociés entre elle et différents producteurs ou maisons de négoce. A cet effet elle touchera des commissions définies au préalable entre parties.

La société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de services dans le conseil aux entreprises.

La société a pour objet de développer des marques déposées, «know-how», informations confidentielles et tout autre titre de propriété intellectuelle (ci-après «La propriété intellectuelle») ainsi que détenir, accorder les licences et sous-licences de marques et de propriété intellectuelle, et en général, les vendre ou céder en tout ou en partie comme la Société le jugera utile, et sous-traiter la gestion, le développement, l'accord des marques et de la propriété intellectuelle et obtenir et procéder à l'enregistrement à cet égard.

La Société peut également prendre toute mesure appropriée pour protéger les droits dérivant des marques et de la propriété intellectuelle et les droits similaires contre l'infraction, utilisation non autorisée et la violation par les tiers. En outre, la Société peut fournir ou faire fournir les savoir-faire, conseil dans le domaine de développement et les services d'exploitation, de promotion, de représentation et toutes les opérations de cette nature et exercer des activités économiques liées à la production et développement des marques et de la propriété intellectuelle.

La société a également pour objet le développement national et international d'un réseau de clients, fournisseurs et distributeurs pour la commercialisation, la promotion et la distribution des objets et produits dérivés de la marque.

La société pourra procéder à la vente et/ou à la distribution, de tous objets se rapportant aux marques qu'elle aura déposées en son nom propre ou à celui de ses associés fondateurs.

La société pourra procéder à tout achat ou toute transaction, accord de sous-traitance ou de production de tout objet ou support se rapportant directement ou indirectement aux marques déposées.

La Société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations par voie privée;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société;

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts,

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Propriété des parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social.

Art. 9. Gérance. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux dans le cadre de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Assemblée générale des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes sociaux. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 18. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle aura lieu vendredi du mois de juin en l'an 2017 à 11.00 heures.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par les comparants comme suit:

- Madame Leyla LECLERCQ-KARIMOVA	30 parts sociales,
- Monsieur Alexandre WAGNER	<u>70 parts sociales,</u>
Nombre total de parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500. EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Ont été appelés aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée:

- Madame Leyla LECLERCQ-KARIMOVA, née le 19 février 1972 à Alger (Algérie) et demeurant professionnellement au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem; et

- Monsieur Alexandre WAGNER, né le 25 avril 1968 à Forbach (France) et demeurant professionnellement au 10, rue de la Montée, L- 3321 Berchem.

3. L'adresse de la Société est fixée à L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée (Grand-Duché de Luxembourg).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Leclercq-Karimova, A. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8529. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101875/182.

(160073973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

D.B.C., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101876/17.

(160073011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

D.B.C., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101877/11.

(160073011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

D.G.P.A., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 813.089,05.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 196.662.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2016101878/11.

(160073115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

D+H Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 201.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016101879/10.

(160074046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Dakang International (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 205.790.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shanghai Yijing Investment Management Co., Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of the People's Republic of China, having its registered office at Room A-708C, No. 188, Yesheng Road, China (Shanghai) Pilot Free Trade Zone, with registration number 91310000MA1K30YBXW,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 21st, 2016.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Dakang International (Lux) S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as

otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December, 31st, 2016.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Shanghai Yijing Investment Management Co., Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Manager:

* Mr. Tao Xie, born in People's Republic of China, on August 31st, 1963, having his professional address at 43, Hongqiao Villas, 2188, Hongqiao Road, Changning District, Shanghai, People's Republic of China.

- Category B Managers:

* Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg (France), on July 10th, 1965, having his professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 22nd, 1961, having his professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Shanghai Yijing Investment Management Co., Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République populaire de Chine, ayant son siège social à Room A-708C, No. 188, Yesheng Road, Pilot Free Trade Zone, Shanghai, République populaire de Chine, enregistrée sous le numéro 91310000MA1K30YBXW,

représentée par Peggy Simon, employée ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Dakang International (Lux) S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- Euro) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conférence call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Shanghai Yijing Investment Management Co., Ltd., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Tao Xie, né en République populaire de Chine, le 31 août 1963, résidant professionnellement au 43, Hongqiao Villas, 2188, Hongqiao Road, Changning District, Shanghai, République populaire de Chine.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Christophe Fender, né à Strasbourg (France), le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

* M. Luc Sunnen, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 avril 2016. Relation: GAC/2016/3294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016101880/501.

(160073888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016101881/11.

(160074138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

LCP II HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 205.808.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth day of March,

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

Appeared:

Linzor Capital Partners II L.P., a limited partnership established under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is at 199, Bay Street, Suite n° 4000, Toronto, Ontario, Canada, Postal Code M5L 1A9, BIN 200722221, duly represented by its general partner, Linzor Partners II, L.P., a limited partnership established under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is at 199 Bay Street, Suite n° 4000, Toronto, Ontario, Canada, Postal Code M5L 1A9, BIN 200713907, itself duly represented by its general partner LP II LTD., a limited liability company established under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Postal Code KY1-1104,

here represented by Mr Liridon ELSHANI, notary clerk, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée (the “Company”) which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the company name “LCP II HoldCo S.à r.l.,” which will be governed by the present Articles of Incorporation as well as by the respective laws of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers (Conseil de Gérance) or the sole Manager (Gérant), as the case may be, is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 In the event that the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in any kind of companies or enterprises in Luxembourg or abroad, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

3.2 The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

3.3 The Company can also create, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, without limitation, as well as in any other rights attaching or connected thereto.

3.4 The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the private issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

3.5 The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

3.6 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.

3.7 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at twenty thousand U.S. dollars (USD 20,000), divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

7. Modification of Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8. Transferability of the shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Chapter III. - Board of Managers (Gérants), Meetings, General Powers, Delegation of Powers, Representation

9. Board of Managers.

9.1 The Company is managed by one or several Managers. If more than one Manager is appointed, they shall constitute a Board of Managers, composed of Category A Manager(s) and Category B Manager(s), and they shall elect a Chairman. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. Managers need not be shareholders.

9.2 The number of Managers is fixed and the members of the Board of Managers are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital. In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers' mandates as well as their duration. If no duration is given, their appointment is undetermined in time. The Managers may be re-elected; they may also be dismissed at any time and without cause or indemnity (ad nutum) by the shareholders with the aforementioned majority of votes.

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.4 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and therefore merely responsible for the execution of their mandate.

10. Meetings of the Board of Managers.

10.1 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if the majority of its members is present or represented at a meeting and take part in the vote, subject to Article 10.5. All decisions by the Board of Managers require the affirmative vote of one Category A Manager and one Category B Manager, if more than one Manager is appointed. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.2 Board Meetings are convened at least five (5) working days before the meeting by one of the Managers by a convening notice stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed, unless a shorter term is

necessary in the Company's interest. If all Managers are present or represented at the meeting and have waived to all convincing notice formalities, the Board may validly take decisions.

10.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another person of his choice, who does not need to be a Manager or shareholder, as his proxy. A Manager may also appoint such person to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology, in which case such Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.5 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Managers in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened.

10.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board or any Manager present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

11. General Powers of the Board of Managers. The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be.

12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Managers, or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Managers may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be Manager, appoint and dismiss all officers and employees and fix their compensation.

13. Representation of the Company. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager, if there is a single Manager, or by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager, if there is more than one Manager, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 In the event that the Company has one sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

14.3 Any general meetings will be convened by the Board of Managers or by the Sole Manager, as the case may be, by means of convening notice by registered letter sent to each shareholder at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the general meeting shall be taken by shareholders owning more than half of the share capital. If such figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter which shall state the date, agenda and resolutions taken at the first meeting. At this second meeting, decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.5 Resolutions to modify the Articles of Incorporation of the Company may be adopted only by the majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

14.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14.7 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

15. Written Resolutions. If the number of shareholders does not exceed twenty-five, each shareholder will receive a notice at least fifteen (15) days in advance with the resolutions or decisions to be expressly formulating the place for the holding of the meeting and issue his vote in writing within the time prescribed by the manual. These resolutions can be taken in a document or multiple documents and must be kept at the registered office of the Company and should have the same effect as resolutions passed at a general meeting of shareholders.

16. Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxy holder need not be a shareholder or Manager.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

17. Business Year.

17.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

17.2 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

18. Distribution of Profits.

18.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

18.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3 The Board of Managers or the sole Manager may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

19.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory Provisions

By way of exception to Article 17.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2016.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Linzor Capital Partners II L.P. 20,000 shares

All of these shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand U.S. dollars (USD 20,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in any form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

First Resolutions of the Shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The following persons have been elected as Managers for an indefinite period:

a) Category A Manager:

Mr. Timothy Purcell, director, US national, born on 18 September 1959 in New York, U.S.A., and professionally residing at Av. Bicentenario 3883, piso 5 Vitacura, Santiago, Chile, CP 7630659;

b) Category A Manager:

Mr. Cipriano Santisteban, Mexican national, director, born on 19th August 1969 in Distrito Federal, Mexico, professionally residing at Camarena 1600. Oficina 4B, Col. Santa Fe., Mexico D.F. CP 01210;

c) Category B Manager:

Mr. Daniel Galhano, French national, born on 13. July 1976 in Moyeure-Grande, passport n° 09AL20552, professionally residing at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

d) Category B Manager:

Mr. Laurent Teitgen, French national, born on 5 January 1979 in Thionville, passport n° 09AK12221, professionally residing at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

3. According to the article 9.1. of the Article of Incorporation, Mr. Timothy Purcell, prenamed, has been named as chairman of the Board of Managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Linzor Capital Partners II L.P., un limited partnership constitué sous les lois d'Ontario, Canada ayant son siège social à 199, Bay Street, No. 4000 Toronto, Ontario M5L 1A9, Canada, et immatriculé sous le Limited Partnerships Act sous le numéro de business identification 200722221, dûment représentée par son gérant Linzor Partners II, une limited partnership, constituée sous les lois d'Ontario, Canada ayant son siège social à 199, Bay Street, Suite n° 4000, Toronto, Ontario, Canada, Postal Code M5L 1A9, BIN 200713907, elle-même dûment représentée par son gérant LP II LTD., une limited liability company, , constitué sous les lois d'Ontario, Canada ayant son siège social à C/O Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Postal Code KY1-1104,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant en tant qu'unique associé de la Société, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LCP II HoldCo S.à r.l." régie par les présents statuts («Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance où le Gérant unique, en cas de nomination d'un seul Gérant, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des associés délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés de type au Luxembourg ou à l'étranger ainsi

que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission privée d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de manière directe ou indirecte, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.7 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille U.S. dollars (20.000 USD), divisé en vingt mille (20.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un U.S. dollar (1 USD) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des parts sociales. Les parts sociales peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs parts sociales, déterminé par l'associé.

7. Modification du Capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

8. Négociabilité des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Dans le cas où il n'y a qu'un associé unique, les parts sociales de la Société sont librement négociables.

Titre III. - Conseil de Gérance, Réunions, Pouvoirs, Délégation de Pouvoirs, Représentation

9. Gérants et Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B, et nommeront un Président. Le premier Président peut être élu par la première assemblée générale des associés. Un Gérant n'a pas besoin d'être associé.

9.2 Le nombre de Gérants est fixé et les membres du Conseil de Gérance sont nommés, révoqués et remplacés par des résolutions adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Dans ces résolutions les associés déterminent les pouvoirs des Gérants ainsi que la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est fixée, la durée de leur mandat est indéterminée. Les Gérants sont rééligibles; ils peuvent également être révoqués à tout moment et sans raison ni indemnité (ad nutum) par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

9.3 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil de Gérance nommé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Gérants restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés portant ratification du remplacement effectué.

9.4 Le ou les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et donc responsables uniquement de la réalisation de leur mandat.

10. Réunions du Conseil de Gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée sous réserve de l'article 10.5. Toute décision du Conseil de Gérance est prise par la vote d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B, si plusieurs Gérants sont nommés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.2 Le Conseil de Gérance se réunit au moins cinq (5) jours au préalable sur convocation par l'un des Gérants mentionnant l'ordre du jour ainsi que les documents à statuer, sauf si un terme plus court est dans l'intérêt de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés à l'assemblée, et ont renoncé aux formalités de convocation, le Conseil peut valablement prendre des décisions.

10.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par une autre personne, qui peut ne pas être un gérant ou un associé, pour autant que cette dernière soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Gérant peut également désigner par téléphone une telle personne pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué.

10.6 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le Président ou un autre membre du Conseil de Gérance. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs généraux du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes de gérance et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du Gérant unique.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Gérant ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un Gérant, s'il y a un seul Gérant, ou par les signatures conjointes d'un Gérant de catégorie A ensemble avec un Gérant de catégorie B, ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

14.1 L'assemblée générale représente tous les associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par le Gérant respectivement le Conseil de Gérance par voie de lettres recommandées envoyées à chaque associé nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les présents Statuts, les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint

à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soient la portion du capital représenté.

14.5 Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.7 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

15. Résolutions Ecrites. Si le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé pourra recevoir une notice au moins quinze (15) jours au préalable avec le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulant le lieu de la tenue de la réunion et émettra son vote par écrit dans le délai prescrit par la notice. Ces résolutions peuvent être prises dans un document ou plusieurs documents et doivent être tenues au siège social de la Société et devraient avoir le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des associés.

16. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés par une autre personne désignée par écrit. Le mandataire n'a besoin d'être ni un associé ni un Gérant.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

17. Année sociale.

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

18. Répartition des bénéfices.

18.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3 Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

Titre VII. - Loi Applicable

20. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les vingt mille (20.000) parts sociales comme suit:

Linzor Capital Partners II L.P. 20.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille U.S. dollars (20.000 USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de Gérant pour une durée indéterminée:

a) Gérant de catégorie A:

M. Timothy Purcell, gérant, de nationalité américaine, né le 18 septembre 1959 in New York, U.S.A., établi professionnellement à Av. Bicentenario 3883, piso 5 Vitacura, Santiago, Chile, CP 7630659;

b) Gérant de catégorie A:

M. Cipriano Santisteban, de nationalité mexicaine, gérant, né le 19 août 1969 à Distrito Federal, Mexico, établi professionnellement à Camarena 1600. Oficina 4B, Col. Santa Fe., Mexico D.F. CP 01210;

c) Gérant de catégorie B:

M. Daniel Galhano, de nationalité française, né le 13 juillet 1976 à Moyeure-Grande, passeport n° 09AL20552, établi professionnellement à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

d) Gérant de catégorie B:

Mr. Laurent Teitgen, de nationalité française, né le 5 janvier 1979 à Thionville, passeport n° 09AK12221, établi professionnellement à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3. Conformément à l'article 9.1. des statuts, M. Timothy Purcell, prénommé, est nommé Président du Conseil de Gérance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/7366. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102256/465.

(160074404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Ada Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.875.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098697/9.

(160069440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Agence Immobilière Bompadre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 9, Op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 86.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098699/9.

(160069451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**Engelhart CTP Group S.A., Société Anonyme,
(anc. BTG Pactual Commodities Group S.A.).**
Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 204.267.

In the year two thousand sixteen, on the second day of May,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BTG Pactual Holding Internacional S.A., a company limited by shares governed under the laws of Brazil, having its registered office at Praia de Botafogo, 501, 5th floor, Rio de Janeiro, RJ, Brazil, 22250-040, registered with the CNPJ/MF of Brazil under number 30.306.294/0001-45 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Jordan Kaselow, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of BTG Pactual Commodities Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B204267 (the Company).

The Company was incorporated on February 22, 2016 pursuant to a deed of Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 31, 2016 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, above mentioned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of article 1 of the articles of association of the Company and in particular modification of the name of the Company, as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Engelhart CTP Group S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 1 of the articles of association of the Company and to modify the Company’s name, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Engelhart CTP Group S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder’s authorised representative.

Suit la traduction du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le deuxième jour de mai,

par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BTG Pactual Holding Internacional S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit brésilien, dont le siège social est établi à Praia de Botafogo, 501, 5^{ème} étage, Rio de Janeiro, RJ, Brésil, 22250-040, immatriculée auprès du CNPJ/MF du Brésil sous le numéro 30.306.294/0001-45 (l’Associé Unique).

ici représenté par Jordan Kaselow, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L’Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de BTG Pactual Commodities Group S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B204267 (la Société).

La Société a été constituée le 22 février 2016 suivant un acte de Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2016 suivant un acte de Maître Henri Beck, susmentionné, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

II. Que l'Associé Unique se prononcera sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification et reformulation de l'article 1 des statuts et en particulier, modification de la dénomination de la Société, de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La nom de la société est «Engelhart CTP Group S.A.» (la Société). La société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler l'article 1 des Statuts de la Société et de modifier la clause relative à la dénomination de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La nom de la société est «Engelhart CTP Group S.A.» (la Société). La société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date figurant qu'en tête des présentes.

Après lecture donnée à voix haute, le notaire signe l'acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: J. KASELOW, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107507/90.

(160080039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Armeria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 186.270.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098710/9.

(160069284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098713/9.

(160069725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.